



ASSURANCES* VOYAGES D'AFFAIRES

GLOBAL ASSIST

L'assistance aux multiples services pour aider les voyageurs dans de nombreuses situations critiques.

RETARD DE VOL

Vol avec plus de 4h de retard, correspondance manquée... profitez de notre garantie.

ACCIDENT DE VOYAGE

Les voyageurs sont assurés en cas de décès ou invalidité permanente liée à un accident de voyage.

BAGAGES

Indemnisation en cas de retard ou perte de bagages.

RÉSUMÉS DES GARANTIES

Ces résumés sont fournis à titre exclusivement informatif et ne contiennent pas les conditions générales complètes des polices d'assurances. Il est dès lors très important de prendre connaissance de l'ensemble des conditions générales liées aux assurances qui peuvent notamment être retrouvées sur le site internet www.americanexpress.com/be/documents-corporate.

GARANTIES	QUE PRÉVOIT CETTE GARANTIE ?	QUELLES EXCLUSIONS IMPORTANTES OU POINTS D'ATTENTION PRINCIPAUX À RETENIR ?	LIMITES DE COUVERTURE
Revalorisation de ticket	Votre vol a plus de 4 heures de retard, vous êtes victime d'une surréservation, vous avez raté votre connexion et aucune alternative n'a été proposée dans les 4 heures par la compagnie aérienne ? La garantie couvrira les frais supplémentaires, occasionnés par une modification de votre billet de voyage régulier « aller » ou « retour » vers une catégorie de confort similaire ou supérieure.	Le voyage d'affaires doit avoir été payé avec la Carte Corporate, Business Travel Account ou Travel Card. Si la compagnie aérienne vous propose une alternative permettant un départ dans les 4 heures, la garantie ne prendra pas effet.	Couverture des frais réels jusqu'à 2.500 EUR par billet et maximum 2 fois par période consécutive de 12 mois.
Retard de bagages	Vous arrivez à votre destination de voyage et vos bagages ne sont pas là dans les 4 heures ? Vos dépenses urgentes de vêtements et d'accessoires de première nécessité (ex: nécessaire de toilette,...) effectuées sur le lieu de destination seront remboursées. Si vos bagages ne sont toujours pas arrivés après 48 heures, le plafond des dépenses est revu à la hausse.	Le voyage d'affaires doit avoir été payé avec la Carte Corporate, Business Travel Account ou Travel Card. La présente assurance couvre les désagréments liés au retard de bagages à l'étranger (non sur le retour vers le domicile) et ne couvre ni les bagages ni le contenu des bagages retardés. La garantie est accordée sur base des frais réellement exposés par l'assuré, il ne s'agit pas d'un forfait, ...	Jusqu'à 200 EUR /voyage après 4h et jusqu'à 1.050 EUR/voyage après 48h (si vos bagages ne sont toujours pas récupérés).
Assurance bagages	En cas de perte, endommagement ou vol de vos bagages confiés à un transporteur, vous pouvez compter sur une indemnisation pour votre bagage et son contenu.	Ne sont pas considérés comme bagages : objets destinés à un usage professionnel, matériel photographique, bijoux, ordinateurs, téléphones, ... La garantie est accordée sur base de la perte réellement exposée, il ne s'agit pas d'un forfait, ...	Jusqu'à 5.000 EUR par assuré et par sinistre.
Retard de transport et connexion manquée	Votre transport a plus de 4 heures de retard ou vous avez manqué votre correspondance suite à un retard de 4 heures ? Vous pouvez avoir droit à une indemnisation pour vos dépenses raisonnables effectuées pour des frais d'hôtel, de repas et de rafraîchissements ayant rapport à ce retard.	Le voyage d'affaires doit avoir été payé avec la Carte Corporate, Business Travel Account ou Travel Card. Si la compagnie de transport est intervenue pour ces frais, vous ne pouvez avoir droit à la couverture que pour les frais non récupérables. Les retards occasionnés sur des transports non réguliers (type "charter") sont exclus, ...	Jusqu'à 200 EUR/assuré jusqu'à 400 EUR/voyage pour l'ensemble des voyageurs.
Accident de voyage	En voyage, vous êtes assurés en cas de décès ou d'invalidité permanente suite à un accident. Le lieu d'embarquement est également couvert.	L'intégralité du voyage doit avoir été payé avec la Carte Corporate, Business Travel Account ou Travel Card. Vous êtes couvert 24h/24 quand vous êtes en voyage d'affaires, en voyage privé cette couverture prend effet uniquement lors d'accidents en tant que passager d'un moyen de transport public,	Jusqu'à 350.000 EUR pour des voyages d'affaires et 175.000 EUR pour des voyages privés.
Global Assist	À l'étranger, cette assistance couvre des services tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Avance de fonds en cas d'urgence médicale et juridique, de perte ou de vol de cartes de paiement ou de documents de voyage • Envoi de messages urgents • Fourniture et paiement anticipé d'une indemnité d'interprète • Organisation d'un rapatriement/évacuation en cas d'urgence médicale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les traitements médicaux sont exclus • Un maximum peut être fixé pour certains types de soins • Sont exclus les frais médicaux pour les traitements reçus en Belgique, qu'ils résultent ou non d'une maladie ou d'un accident à l'étranger • Les conditions connues avant le départ sont exclues • Les événements résultant de la consommation de drogues, d'alcool ou d'autres substances non prescrites par un médecin sont exclus • Les événements résultant d'un accident nucléaire ou d'un acte terroriste sont exclus 	Voir garantie

POUR TOUTE DÉCLARATION DE SINISTRE

- ▶ Contactez le **+32 (0)2 808 58 30** pour la revalorisation de ticket, l'assurance bagage, le retard ou l'annulation de transport ou Global Assist
- ▶ Contactez le **+32 (0)2 516 97 83** en cas d'accident de voyage
- ▶ **N'oubliez pas de garder les justificatifs de vos éventuelles dépenses avec American Express, ainsi que vos documents de voyage ou les documents médicaux, le cas échéant.**

Informations légales : Les assurances sont souscrites auprès de Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548, soumise à la FSMA, Code BNB 3158. Pays d'origine : France. Les assistances sont souscrites auprès d'Inter Partner Assistance SA (succursale établissement belge), Avenue Louise 166, 1050 Bruxelles, RPR Bruxelles 0415.591.055. Numéro FSMA : 0487. Pays d'origine : Belgique. Veuillez consulter à tout moment les documents suivants :

- les Conditions générales des assurances liées aux Cartes et Solutions Corporate
- le document d'information sur le produit d'assurance (IPID)

Les assurances liées aux Cartes et Solutions Corporate, régies par le droit belge, sont souscrites auprès des assureurs susmentionnés par American Express Europe S.A. succursale belge dans le cadre d'une assurance groupe, au bénéfice des Titulaires de Carte, pour une durée d'un an, tacitement reconductible. Elles sont par ailleurs conditionnées à la validité de la Carte.

Vous souhaitez déposer une plainte ? Notre service de gestion des plaintes et l'ombudsman des assurances vous aident volontiers. Ombudsman des assurances -35 Square de Meeûs 1000 Bruxelles Fax: +32(2) 547 58 71

http://www.ombudsman.as/fr/complaint/for_m.asp.

Plus d'infos : <https://www.americanexpress.com/be/documents-corporate>

Pour en savoir plus, contactez votre Account Manager American Express ou rendez-vous sur notre site [www.americanexpress.be\(lu\)](http://www.americanexpress.be(lu))

*Les assurances sont optionnelles (dépendant de la solution de Carte Corporate choisie par la Société pour ses bénéficiaires). Conditions, limitations et exclusions restent d'application. Vous trouverez toutes les Conditions Générales et Conditions relatives aux Assurances et Assistances de nos Cartes Corporate sur notre site.

(E.R) American Express Europe S.A. succursale belge, dont le siège social est situé 100 Bld. du Souverain, 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et dans le registre TVA sous le numéro (BE)0776.653.759, avec un compte bancaire auprès de BNP Paribas Fortis (BIC GEBABEBB) IBAN BE39 2100 0821 2619, et avec site web commercial principal www.americanexpress.be. American Express Europe S.A. est une société de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Partenón 12-14, 28042 Madrid (Espagne), inscrite au registre de commerce de Madrid sous le numéro M-257407, Volume 15.348, Section 8, Livre 204, première entrée, avec numéro d'identification fiscale NIF A-82628041, autorisée en tant qu'établissement de paiement par la Banco de España et enregistrée à ce titre sous le numéro 6837, et avec site web commercial principal www.americanexpress.es. AMEX Asesores de Seguros, Sociedad de Agencia de Seguros Vinculada, S.A.U. est agent d'assurances, société détenue à 100% par American Express de España, S.A.U. Inscrite en Espagne dans le registre administratif des distributeurs d'assurances et de réassurances de la Dirección General de Seguros (DGS), No. AJ0022, et avec garantie financière et assurance de responsabilité. NIF: A-79770608. Partenon Avenue 12-14, 28042 Madrid, Espagne. AMEX Asesores de Seguros est sous la supervision de la DGS et autorisée à exécuter des activités de distribution d'assurances en Belgique et au Luxembourg.